

Lettre du secrétariat général du 7 mai 2020

- **Economie locale : un accompagnement cousu-main !**

En cette période de crise sanitaire, les préfetures ne ménagent aucun effort pour accompagner économiquement la production locale d'équipements de protection contre le COVID-19.

C'est le cas, par exemple, en **Haute-Loire** où, sous la houlette de la sous-préfeture d'Yssingeaux, deux industriels aux métiers bien différents se sont associés pour fabriquer en urgence des blouses et des tabliers destinés aux soignants. *« Tout a commencé par la demande exprimée par le centre hospitalier du Puy-en-Velay auprès de l'État, explique **Christine Hacques**, sous-préfète d'Yssingeaux. Nous avons aussitôt mis en relation deux savoir-faire industriels de l'arrondissement : la plasturgie et la maroquinerie »*. Dessinés par le centre hospitalier, les modèles ainsi produits ont ensuite été distribués par le conseil départemental de la Haute-Loire aux établissements de santé, EHPAD, personnels de l'ADMR, etc.

En Dordogne, c'est à travers un partenariat avec la CCI, le Medef et l'agence Périgord Développement, que la préfeture a participé à la constitution d'un réseau de producteurs locaux de masques grand public et de sur-blouses, en s'appuyant notamment sur l'écosystème d'entreprises artisanales du nord du département, à la riche histoire textile et d'artisanat de luxe. *« De nombreuses entreprises ont déjà pu se fournir en masques tissu et le centre hospitalier de Périgueux s'est vu équipé de plus de 1000 sur-blouses lavables « Fabriqué en Périgord », souligne quant à lui **Frédéric Perissat**, préfet de la Dordogne.*

Dernier exemple enfin, celui du **Morbihan**, où la préfeture et l'association des maires du département ont imaginé un projet innovant, solidaire et social. *« En lien étroit avec les présidents des EPCI, une stratégie a été élaborée et les modalités de fabrication - des kits de masques prédécoupés et « prêts à coudre » distribués aux couturières du collectif -, de distribution, et de financement ont émergé facilement et sans freins administratifs, se félicite le préfet **Patrice Faure**. C'est en rassemblant et coordonnant les forces vives de la couture professionnelle et bénévole du département qu'une « usine invisible » est née, soutenue par la région Bretagne, afin de produire ces masques de façon organisée, contrôlée et sécurisée »*.

Partout, ces initiatives de soutien économique, fruits de dynamiques collectives et fédératrices, ont pu voir le jour grâce au rôle facilitateur des services de l'État

dans les territoires.

- Direction du numérique

La visioconférence, un outil phare dans la période actuelle

La DNUM est fortement sollicitée pour l'organisation de visioconférences dans le cadre de la CIC, mais également au profit d'autres structures gouvernementales telles que les services du Premier ministre, du ministère des Solidarités et de la Santé, jusqu'à ceux de l'Élysée qui se sont saisis des compétences en la matière.

Point d'orgue de son engagement, une visioconférence présidée par le Premier ministre en CIC, le 29 avril, a réuni 143 participants (l'ensemble des préfets de région et de département, les ARS et d'autres ministères), et ce dans des conditions optimales. Cette efficacité repose sur une organisation spécifique mise en place depuis le début de la crise qui permet à la DNUM de suivre en temps réel les conditions d'exécution de ces visioconférences, et à ses ingénieurs d'intervenir immédiatement en cas de besoin. A noter que l'activité de la visio conciergerie, sur le périmètre national et interministériel, a quasiment été multipliée par trois depuis le début de la crise. 320 visioconférences en moyenne sont ainsi gérées quotidiennement par les équipes de la DNUM, avec certains jours des pics à plus de 400.

La DNUM participe également aux réflexions engagées sur les conditions de réalisation de la phase de déconfinement. "Cet éclairage stratégique allié à notre capacité d'innovation et de proposition nous positionne comme un acteur ministériel de premier rang" souligne-t-on à la DNUM.

- Direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier

Distribution des masques : les SGAMI à la manœuvre

Plus que jamais au cœur de la gestion de crise, le service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur (SAILMI), outre ses missions de sélection, d'acquisition et de distribution des équipements de protection pour l'ensemble du ministère, est désormais un acteur majeur du plan de distribution des masques à la fonction publique d'État (FPE). « *Ce sont 30 millions de masques mis à la disposition des ministères par Santé Publique France (SPF) depuis le site de Marolles, dans la Marne, qui seront pris en charge par une flotte logistique agréant les moyens du centre national de soutien logistique de la Gendarmerie nationale (CNSL), de l'établissement central logistique de la Police nationale (ECLPN) et des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI), explique Jean*

Bouverot, chef du SAILMI. *Ainsi, dès le 2 mai, dix camions du SGAMI d'Île-de-France seront mobilisés (pour 112 palettes) et initieront la manœuvre lors d'une première rotation* ». Deux autres rotations sont prévues jusqu'au 7 mai et l'ensemble des masques sera ventilé directement au niveau de chaque préfecture. *« Le savoir-faire et la technicité du SAILMI sont ainsi reconnus et lui permettent de se voir confier une mission à enjeu national ».*

Dans cette organisation, les SGAMI, dont le pilotage est assuré, pour six d'entre eux, par la DEPFI, se positionnent au centre du dispositif territorial pour servir au mieux les différents réseaux territoriaux (police, gendarmerie, préfectures). Éléments structurants des zones de défense, les SGAMI sont, plus que jamais les acteurs essentiels de l'efficacité opérationnelle en matière de sécurité.

- Direction des ressources humaines

Accompagnement individuel des agents : poursuite des entretiens avec les conseillers mobilité carrière

La mission projets professionnels (MPP) en administration centrale et le réseau des conseillers mobilité carrière (CMC) dans les territoires, offrent la possibilité tout au long de l'année à tous les personnels administratifs, techniques et spécialisés du ministère de l'Intérieur, d'échanger sur leurs parcours professionnels, quelle que soit leur catégorie. *« Nous sommes à l'écoute de tous les agents qui le souhaitent, en leur proposant, lors d'un entretien, des conseils en vue d'une mobilité, une analyse de leur parcours et de leurs compétences, ou encore une expertise sur leur projet professionnel ou sur leur CV par exemple »*, rappelle **Guy-Pierre Peyreigne**, chef de la MPP à la direction des ressources humaines du ministère, et animateur du réseau des CMC régionaux.

La période de confinement a permis à de nombreux agents de prendre un certain recul sur leurs missions et leur quotidien professionnel. *« Cette situation où, notamment dans le cadre du travail à distance, les agents se recentrent sur leurs missions essentielles, offre une occasion particulière de « lever la tête du guidon » et de prendre le temps de réfléchir à l'évolution de leur carrière »*, observe quant à elle **Nadia Secchi**, CMC pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à la préfecture de Marseille.

Ces professionnels des ressources humaines, spécialistes de l'écoute, sont actuellement joignables par mail. *« Ce premier contact entre l'agent et le CMC ouvre ensuite la possibilité d'effectuer des entretiens personnalisés, toujours confidentiels, en présentiel si possible, lorsque la situation le permettra, mais bien sûr aussi par téléphone, solution parfois plus confortable pour parler librement ou plus facile au regard de nos contraintes de distance »*, précise enfin **Julie Nadal**, conseillère mobilité carrière à la préfecture de Haute-Garonne et pour la région Occitanie. Si vous souhaitez bénéficier de cette offre de service, que vous soyez en région ou en administration centrale, vous pouvez contacter

l'adresse suivante : drh-sdp.mpp-secretariat@interieur.gouv.fr.

La mission projets professionnels se chargera de transmettre vos coordonnées au CMC territorialement compétent.

- Service du haut fonctionnaire de défense

Assurer la sécurité sur tous les fronts

Depuis l'activation, le 17 mars dernier, de la cellule interministérielle de crise (CIC) au ministère, le SHFD arme sept jours sur sept un poste d'officier de liaison (ODL) au sein des fonctions « situation » et « organisation ». *« Celui-ci gère, avec les ODL de la DGSCGC, la BAL COVID 19, et notamment les saisines qui lui parviennent des préfectures et d'autres institutionnels »,* précise **Damien Courbon**. En outre, cette équipe reçoit les appels téléphoniques de deux lignes dédiées à la crise, mises à la disposition des préfectures depuis le 3 avril. *« 150 messages et plusieurs dizaines d'arrêtés sont en moyenne reçus quotidiennement, traités et archivés ».*

De l'exploitation de cette BAL, il ressort que les enjeux pour les préfets sont avant tout liés à l'édiction de mesures relatives à des restrictions des libertés individuelles et à la sécurité du dispositif juridique qui les encadre. La traçabilité des différents arrêtés pris dans le cadre de cette crise est ainsi conservée. *« Autant de problématiques qui resteront d'actualité tant que durera la crise, alors qu'émergent depuis peu, de nombreux questionnements sur l'après 11 mai ».*

Dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information, en plus de ses missions de détection et de gestion des incidents de sécurité numérique, le centre de cyberdéfense du ministère de l'intérieur (C2MI), rattaché au SHFD, renforce ses activités de veille et d'anticipation de la cyber menace. A ce titre, il produit quotidiennement un bulletin, destiné aux autorités, sur l'état de la menace cyber et les incidents de sécurité en lien avec la crise sanitaire.

- Direction de la modernisation et de l'administration territoriale

En appui des préfectures pour amorcer le déconfinement

Depuis le début de la crise sanitaire, plusieurs personnels de la DMAT ont été nommés en renfort dans différentes préfectures. C'est le cas pour **Hélène Girardot**, adjointe à la mission en charge de la modernisation et de la simplification, qui s'occupe actuellement du plan de reprise d'activités à la

préfecture du Jura.

« Pour élaborer ce plan, je me suis entretenue à plusieurs reprises avec les membres du corps préfectoral, les chefs de service et les représentants du personnel. J'ai également sollicité l'avis du médecin de prévention, de l'assistant de prévention et de l'assistante sociale. Dans un premier temps, nous avons identifié tous les agents qui auraient des difficultés à revenir travailler en présentiel. Cela concerne ceux qui ont des pathologies à risque ou des difficultés à faire garder leurs enfants. La proximité dans une préfecture à taille humaine où tout le monde se connaît, facilite ce travail de recensement et permet d'adapter des solutions sur mesure ».

La grande majorité des agents devraient toutefois revenir travailler dans les locaux de la préfecture dès le 11 mai, mais dans des conditions particulières. *« Le souhait du Préfet est de leur apporter la garantie que leur protection sanitaire sera assurée. Des kits individuels de protection, comprenant gel hydro alcoolique, lingettes, gants et masques leur seront remis ».*

La configuration des salles de réunion et des halls d'accueil sera modifiée pour permettre le respect des mesures de distanciation sociale. Il est prévu de ne recevoir le public que sur rendez-vous dans les premières semaines. De nombreuses fiches métier préconisant des règles d'hygiène ont été élaborées pour les chauffeurs, les agents d'accueil, les agents techniques... Enfin, des notes de service détaillant les mesures prises pour permettre l'utilisation des équipements communs dans des conditions de sécurité sanitaires optimales (salles de réunion, salle de restauration, véhicules, etc.) et limitant l'accès aux locaux et la circulation dans les bâtiments, vont être rédigées d'ici la fin du confinement.

- Direction des libertés publiques et des affaires juridiques

S'adapter à la diversité des sujets

Le bureau de la liberté individuelle est mobilisé à plusieurs niveaux pour assurer la continuité de ses activités habituelles tout en faisant face aux nouveaux questionnements liés à la crise sanitaire. Le chef de bureau **David Foltz** évoque ses missions.

Depuis le début de la crise sanitaire, comment assurez-vous la continuité de vos missions ?

« Grâce à l'implication de tous les agents, nous avons été en mesure de traiter en priorité les sujets les plus sensibles. Cela concerne par exemple le gel des avoirs dans un objectif de lutte contre le terrorisme : un arrêté permet le blocage des comptes et moyens de paiement d'individus radicalisés, qui pourraient financer le terrorisme, et nous sommes chargés d'instruire et de mettre en œuvre ces mesures. Comme elles ne durent que six mois, il faut régulièrement les renouveler. »

Votre bureau est également sollicité sur des thématiques liées au confinement. Dans quels domaines ?

« Notre activité de conseil en matière de soins sans consentement s'est accrue :

plusieurs préfetures souhaitaient par exemple savoir s'il était possible de prendre un arrêté pour qu'une personne souffrant de troubles psychiatriques mais atteinte du Covid-19 soit tout de même transférée dans un établissement spécialisé. Nous avons aussi été mobilisés pour assurer le déploiement du fichier concernant la verbalisation des personnes ne respectant pas les obligations de confinement. Enfin, tout comme plusieurs cadres de la direction, je participe depuis sa mise en place à la cellule interministérielle de crise (CIC), s'agissant notamment de la thématique « vie sociale et rassemblement ». Les questions ont évolué au fil des semaines et aujourd'hui nous travaillons beaucoup sur la gestion des gens du voyage, les échanges de données en matière de santé mais aussi le déconfinement : notre bureau est associé à tout ce qui implique le traitement de données à caractère personnel pour bien gérer la période qui s'ouvrira à compter du 11 mai ».

- Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur

Des solutions innovantes pour une reprise en toute sécurité

Assurer la reprise des formations en toute sécurité. Tel est l'objectif du CHEMI, lequel, pour y parvenir, équipe actuellement ses salles de formation de séparateurs en plexiglas fabriqués par la société meusienne FORM XL.

Chaque lot comprendra un ensemble entièrement modulable pouvant équiper entre 2 et 4 espaces d'enseignement et adaptable à différents niveaux de risque en fonction de l'âge des personnes, de leur corpulence, ou de leur pathologie. Le Village de l'Innovation du CHEMI contribue à cette installation en réalisant le socle tricolore « républicain » qui constituera la base d'assemblage des séparateurs. Ce système pourra servir à délimiter les zones, à afficher des messages, ou être utilisé pour organiser les réceptions et déjeuners lors des séminaires en présentiel. Des protections individuelles en plexiglass équipées d'hygiaphones ont également été prévues pour accueillir un public plus fragile ou extérieur au campus.

Ces systèmes qui permettent des accueils de groupes allant jusqu'à 18 personnes, seront testés dès la semaine prochaine en formation de cadres dirigeants. Les directions qui le souhaitent pourront ainsi utiliser le campus du CHEMI pour des réunions sécurisées grâce à ces équipements qui seront maintenus jusqu'en 2022 et dont l'accès sera direct en voiture.

- Délégation à l'information et à la communication

Installation expresse à l'accueil de la CIC

Depuis le début de la crise, le département de la production événementielle de la DICOM s'est organisé pour assurer une permanence réduite, mais constante, de ses équipes techniques, notamment pour être en mesure d'assurer

une partie importante de ses missions : l'appui à la communication des ministres. Dans ce cadre, le département est intervenu à plusieurs reprises au profit du ministre de l'Intérieur, mais également de la ministre des Outre-mer et du ministre de la Santé, notamment pour réorganiser l'espace utilisé chaque soir pour les prises de parole. Plus récemment, c'est une toute autre mission qui lui a été confiée :

« A la demande du service de la protection SDLP et de la coordination de la cellule interministérielle, nous avons été sollicités pour que toutes les personnes aient la possibilité de déposer leurs téléphones ou tablettes à l'entrée de la CIC, en raison de la confidentialité des débats. Cette installation devait permettre d'assurer la sécurité des matériels dans des casiers individuels munis d'un code personnel. Elle a dû être réalisée dans le respect des gestes barrières » explique **Didier Gurnot**, le chef du département de la production événementielle.

Sollicitée le mercredi 22 avril après-midi, l'unité d'architecture événementielle de la DICOM a réalisé les plans dans la première partie de nuit pour pouvoir présenter un choix d'installation dès le lendemain. Mis en fabrication le vendredi, l'équipement a ainsi pu être installé pour être opérationnel dès le samedi matin.